

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

1
/) ECRET N°93-706 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de certains Inspecteurs des Collèges d'enseignement général des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (enseignement) en tête KIYINDOU (Martin).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérêts des Ministres;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 25 Septembre 1990;

D.G.B.:
10

D.G.E.F.:
12

/) E C R E T E :

.../...

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1988, les Inspecteurs de Collèges d'enseignement général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) dont les noms suivent:

POUR LE 4è ECHELON A DEUX (2) ANS:

- KIYINDOU (Martin)..... KOUILOU

POUR LE 5è ECHELON A DEUX (2) ANS:

- BIGOUNDOU (Vincent de Paul).. Cuvette.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué par tout le moyen convenable.

Brazzaville, le 30 Décembre 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Ressources Administratives

Général Jacques Joachim YHOMBY-OBANGO

Jean Prosper K O Y O

AMPLIATIONS:

- JORC:.....	1
- DGFP/DGCA:..	3
- DGFP/BST:..	3
- DGB:.....	2
- DGCF:.....	2
- MEN:.....	1
- DGAS:.....	1
- DPAA/SP;..	2
- DPAA/DOS:..	4
- DOS/DGFP:..	6
- SGG/BC.....	1
- DRE/KOUILOU	1
- DRE/CUVETTE	1
- INTERESSES	2